

Info Parents

Le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

2017-2018

VIOLENCE: «Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.»*

INTIMIDATION: «Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré** ou non à caractère **répétitif**, **exprimé directement ou indirectement**, y compris dans le cyberspace, **dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.»*

* Définitions dans la Loi sur l'instruction publique 2012

NOS OBJECTIFS

- 1) Outiller les enfants pour vivre des relations harmonieuses entre eux.
(préscolaire et 1er cycle)
- 2) Comprendre et développer un langage adéquat en résolution de conflit.
(2e cycle)
- 3) Saisir l'importance de nos choix au quotidien, dans les réseaux sociaux et des conséquences s'y rattachant. (3e cycle)

Les mesures de prévention à notre école visant à contrer l'intimidation et la violence.

Code de vie connu et appliqué de façon cohérente par tous.



ATELIERS
**prévention intimidation par
les policiers préventionnistes
ou par les éducatrices
spécialisées**



Sensibilisation auprès des membres du personnel, comment reconnaître une situation et intervenir



Mesures de sécurité révisées et transmises.

Mise en place de programmes visant les habiletés sociales.



Modalités pour déclarer un évènement d'intimidation ou de violence

Élèves : En s'adressant au personnel de l'école (enseignant, éducatrice spécialisée, éducatrice, direction, etc.);

Parents : En communiquant à l'école au 514.380.8899, poste 4131;

Personnel de l'école : En donnant les informations à une personne ressource (éducatrice spécialisée, direction).

Situation d'intimidation ou de violence

Adulte ou élève qui est informé de la situation:

Dénoncer la situation. L'élève témoin est encouragé à intervenir directement lorsqu'il se sent à l'aise de le faire.

Réception de la plainte ou du signalement

Évaluation sommaire de la situation

Interventions afin d'informer les parents concernés et présenter un plan d'action assurant sécurité et mesures de soutien

INTIMIDATION OU CONFLIT		
	Intimidation	Conflit
INTENTION	Rapport entre deux ou plusieurs où l'un agresse l'autre volontairement ou non.	Opposition entre deux ou plusieurs élèves ne partageant pas le même point de vue pouvant entraîner des gestes de violence.
UNE PERSONNE OU UN GROUPE	S'imposer à l'autre par la force pour gagner parce qu'il est plus grand ou plus vieux ou plus populaire ou ils sont plus nombreux.	Les élèves discutent et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Ils sont sur un pied d'égalité.
DÉTRESSE ET IMPUISSANCE	L'intimidé garde souvent le silence ou assume les torts. Il n'a pas la liberté de se défendre ou d'argumenter.	Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants. Ils sont libres de donner leur version.
RÉPÉTITION DES ACTES	Les gestes ou paroles sont répétitives par l'intimidateur.	Le conflit peut se poursuivre s'il n'est pas résolu. Il se règlera par la négociation ou la médiation.